



Gries'Infos

N°5 Juin 2009

BUDGET



FETES



ECOLIS



POMPIERS



Les orages avec des pluies diluviennes et de la grêle ont causé des dégâts ces dernières semaines. Nous sommes conscients des problèmes qui sont à l'origine des inondations et autres désagréments ; pour y remédier, nous avons fait inscrire ces dossiers au contrat de territoire qui est en phase d'élaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin, ainsi qu'au Plan de Gestion Durable des Espaces Ruraux. Les berges du fossé «Bachgraben» seront nettoyées prochainement, mais il est déplorable de trouver encore pleins de débris et autres qui polluent les eaux et le voisinage proche. Nous demandons à tous les riverains (habitants, agriculteurs, propriétaires de vergers, etc...) de respecter les lieux et de ne plus rien jeter dans le fossé, ni déposer sur ou près des berges. Le respect d'autrui et le civisme de tout un chacun permettront d'assurer le bon fonctionnement de ce fossé.

Le début du mois de juin sera marqué par les élections européennes du dimanche 07 juin, jour de la fête des mères. Les députés européens votent des lois qui influent directement sur notre vie quotidienne, alors, n'hésitons pas et participons massivement à cette importante élection.

Il me reste à vous souhaiter de passer un agréable été.

Le Maire,
Claude KERN



Sommaire

Elections européennes	p 3
Info santé	p 3
Budget	p 4/5
Scolaire et périscolaire	p 6
Fêtes et cérémonies	p 7
Les sapeurs pompiers	p 8/9
Bibliothèque	p 10
Vie communale	p 11/12
Le coin des associations	p 13
Informations pratiques	p 14
Manifestations	p 15
Horaires des déchèteries	p 16

Les 85èmes anniversaires de Gries ne paraissant plus dans le journal régional par manque de place, nous profitons de la parution de l'Info pour leur rendre hommage.



*Le Maire Claude KERN et ses adjoints ont présenté les meilleurs vœux de la municipalité à deux personnes nées le même jour, le 12 mai 1924, Mme **LORENTZ** Caroline née **KIEFFER** et le Père **LUTZ** Félix.*



ELECTIONS EUROPEENNES DU DIMANCHE 07 JUIN 2009

Les opérations de vote se dérouleront dans les locaux de l'école maternelle dans deux bureaux, d'après une répartition géographique, de 8 h à 18 h.

Les anciennes cartes d'électeur sont toujours valables.

Voter est un droit et un devoir !

En participant aux élections du Parlement européen, vous choisissez les députés dont les votes influenceront votre avenir et la vie quotidienne de près de 500 millions d'euro péens. Ce que les responsables politiques décident sur le changement climatique, la mondialisation, la stabilité économique, votre alimentation et votre eau, les jouets de vos enfants, la sécurité des voitures, l'immigration, la protection sociale, la menace du terrorisme, ... est important pour vous.

Pour un avenir serein, nous avons besoin d'une Europe forte dans laquelle la France est bien représentée et défendue.

Alors, le 07 juin : Votez !

INFO SANTE

Le Ministère de la Santé rappelle les gestes simples pour limiter les risques de transmission de la grippe A (H1 N1).



LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE.

UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER POUR ETERNUER OU
TOUSSER, PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS
LES MAINS.



EN CAS DE SYMPTOMES GRIPPAUX, APPELEZ VOTRE MEDECIN
TRAITANT OU LE 15.

Ces *conseils d'hygiène élémentaires* peuvent être appliqués pour éviter la transmission d'autres germes (*grippe, rhume, gastro-entérite*).

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif 2009 a été voté par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents le 30 MARS 2009. En dépit d'un contexte économique national et international difficile et malgré une stagnation voir même un processus de diminution des dotations de fonctionnement versées par l'Etat, le budget primitif 2009 se veut volontariste et réaliste.

Tout au long de l'année écoulée, l'équipe municipale a émis des idées et des propositions que nous allons mettre en œuvre ; ce budget en est le résultat traduit en éléments financiers.

Quatre éléments peuvent le caractériser :

- Une politique d'investissement adaptée à nos ressources
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une faible augmentation du taux des taxes des contributions directes
- Une continuité des aides et des concours aux associations.



Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour l'année 2009 à **2.480.249 Euros**.

- La section de fonctionnement s'élève à **1.388.301 Euros.**
- La section d'investissement s'établit à **1.091.948 Euros.**

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement retracent l'ensemble des opérations modifiant la valeur du patrimoine de notre collectivité. Le montant des crédits nouveaux s'élève à 573.734 Euros.

Les investissements au titre de 2009 sont variés et concernent notamment le projet de rénovation de l'ancien Presbytère catholique, une nouvelle chaufferie pour les vestiaires du football, la réfection et rénovation des bâtiments communaux (traitement de charpente, peinture des couloirs de l'école, ...), la rénovation de l'éclairage public dans différentes rues ainsi que l'achat de nouveaux équipements pour les écoles. L'aménagement de locaux pour l'accueil de l'activité périscolaire et l'achat d'un petit tracteur pour l'entretien des espaces verts restent à concrétiser sur la base des crédits reportés de l'année 2008.

Structure des dépenses d'investissement :

Nouveaux investissements :	268.865
Emprunts et dettes :	304.870
Crédits reportés 2008 :	364.244
Déficit reporté 2008 :	<u>153.969</u>
	1.091.948 Euros

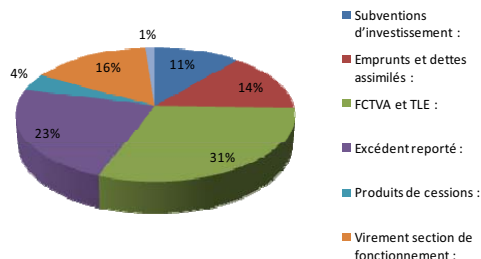


Les recettes d'investissement

Pour financer les dépenses d'investissement, la Commune dispose principalement de fonds propres (récupération de la TVA des montants payés pour les travaux de l'Espace "La Forêt", taxe locale d'équipement...), de subventions de la part de l'Etat ou des collectivités territoriales comme la Région ou le Département, du produit d'un emprunt éventuellement nécessaire en fonction de l'évolution des travaux en 2009 ainsi que de l'autofinancement dégagé par le budget de fonctionnement

Structure des recettes d'investissement :

Subventions d'investissement :	123.733
Emprunts et dettes assimilés :	154.493
FCTVA et TLE :	331.620
Excédent reporté :	253.970
Produits de cessions :	43.290
Virement section de fonctionnement :	171.015
Opérations ordres :	<u>13.827</u>
	1.091.948 Euros

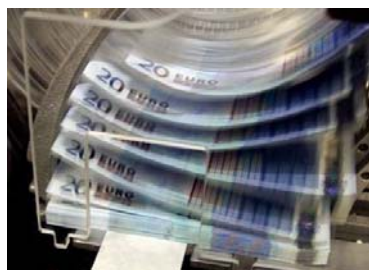


Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2009 réaffirme une volonté de poursuivre une gestion maîtrisée des dépenses. Les crédits provisionnés au titre des dépenses réelles de fonctionnement augmentent (hors subventions accordées) d'environ 3,8 % par rapport aux réalisations de 2008. Le maintien de la qualité du service public reste prédominant dans nos objectifs et de nouveaux services tel que l'accueil périscolaire viennent renforcer l'offre existante (école de musique, bibliothèque....) Les charges générales comprennent les achats, les locations, les prestations de service effectuées par des entreprises, les frais d'entretien et de réparation, les honoraires, les dépenses de transport, et les impôts. Il regroupe toutes les dépenses liées à l'entretien du patrimoine immobilier ainsi que les dépenses liées à la production des prestations et services divers à la population. Les frais de personnel représentent structurellement une part importante du budget comme dans toutes les communes, la compétence et le sens du service public de notre personnel sont à souligner tout particulièrement. Les autres charges regroupent les subventions et participations versées par la commune aux associations locales, aux syndicats intercommunaux et autres organismes. Les intérêts des emprunts sont également comptabilisés dans ces dépenses.

Vous trouverez ci-dessous le tableau prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement :

Charges Générales :	465.850
Charges de personnel :	459.180
Autres charges :	165.941
Intérêts emprunts :	103.101
Charges exceptionnelles :	2.135
Dotations aux amortissements :	<u>7.252</u>
Total des dépenses réelles :	1.203.459 Euros
Virement section d'investissement :	171.015
Opérations d'ordres :	<u>13.827</u>
Total dépenses de fonctionnement :	1.388.301 Euros

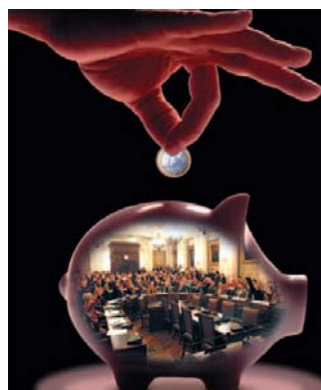


Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget de la commune proviennent essentiellement des participations de l'Etat, des subventions d'autres collectivités (Région, Département), du produit des taxes et impôts locaux. Les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et de la taxe professionnelle ont été relevés de 1,5% ce qui correspond à une recette supplémentaire d'environ 9.000 € pour la commune. Le taux de la taxe du foncier non bâti reste inchangé.

Vous trouverez ci-dessous le tableau prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement :

Produit des services :	108.980
Impôts et taxes :	637.814
Dotations, subventions, participations :	503.672
Autres produits de gestion courante :	32.000
Atténuation de charges :	<u>1.000</u>
Produits de gestion courante :	1.283.466 Euros
Produits exceptionnels :	30.300
Reprise sur amortissement :	7.252
Produit financier :	9
Opérations ordres :	3.000
Résultat reporté 2008 :	<u>64.274</u>
Total recettes de fonctionnement :	1.388.301 Euros



Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2009 sont réalisées.

Les enfants scolarisés en section de grands de l'école maternelle seront automatiquement inscrits à l'école élémentaire de Gries.

Pour toute nouvelle inscription (nouvelle arrivée dans le village) il est nécessaire de s'adresser à la mairie, muni du livret de famille ou des cartes d'identité.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie ou les directrices des écoles.

Plantation de pommiers au verger-école

Sous la conduite de M. Gilbert LORENTZ, membre de la Société des Arboriculteurs de Gries et Environs, le vendredi 17 avril 2009 les élèves des classes de l'école de Gries du CE2/CM1 de M. KEIFFER et du CM1/CM2 de M. HOELTZEL ont pu non seulement admirer les superbes pommiers en fleurs du verger-école, mais aussi comprendre comment on peut obtenir ces pommiers en les greffant. Après quelques explications théoriques, place à la pratique : sous les yeux curieux des élèves, l'animateur a effectué des greffes, puis les élèves ont planté ces nouveaux pommiers. Rendez-vous a été pris pour cet automne pour en constater le résultat. Cet après-midi instructif s'est clôturé par un goûter arrosé de jus de pommes ... du verger-école évidemment !



Le Périscolaire

Durant ces dernières semaines, les enfants ont été invités à participer à divers ateliers artistiques et créatifs afin de faire vivre un projet autour de «l'Art et de la Culture». Leur investissement a donné naissance à une exposition intitulée «Une histoire de portraits» qui a été présentée lors du Festiv'arts le 1er juin 2009 à l'Espace "La Forêt".

C'est également à l'approche des beaux jours que le comité de parents a organisé son premier pique-nique familial le dimanche 24 mai 2009 afin de faire vivre une journée conviviale aux enfants agrémentée de petits jeux et de chants.

Les réinscriptions pour la prochaine rentrée scolaire, où le périscolaire affichera complet tous les midis de la semaine, sont faites. Il reste toutefois quelques places de disponibles le soir à 16 h. Le projet pédagogique sera transmis aux familles dès la fin du mois d'août.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mlle SKIBA Laure – Directrice de l'accueil de loisirs périscolaire au 03.88.72.84.48.



Un accueil de loisirs sans hébergement organisé par l'A.G.F. -Association Générale des Familles- aura lieu pour les enfants de 4 à 12 ans du 06 au 24 juillet 2009 de 9 h à 17 h dans la salle polyvalente de WEYERSHEIM, Tel : 03.88.51.79.43.

Les premières inscriptions ont eu lieu le vendredi 29 mai 2009 et peuvent se faire en cours de fonctionnement le mercredi de 17h à 18h.

Dossiers disponibles à la Mairie.

Fêtes et cérémonies

La belle saison s'annonce avec toute une kyrielle de fêtes :

Après la soirée dédiée à l'alsacien, une journée pour célébrer le 30ème anniversaire du jumelage avec GRIES/PALATINAT, des fêtes de fin d'année scolaire... des dates à retenir pour tous.

Fête de la Musique

Exceptionnellement, elle aura lieu le **samedi 20 juin 2009 à partir de 19 h à l'Espace "La Forêt"**, à l'orée de la forêt en cas de beau temps.

Le programme reste ouvert à toute initiative individuelle, groupe, duo, tant en musique qu'en danse ou chant. La Musique Municipale et l'Ecole de Musique animeront la soirée à partir de 19 h.

Restauration assurée.



Les lampions seront distribués aux enfants à l'issue de la cérémonie officielle par les conseillers municipaux, derrière la mairie.

Tartes *flambées* et grillades dès 19 h.

Fête Nationale

La célébration de la Fête Nationale aura lieu au monument aux morts le lundi 13 juillet 2009 à 20 h 45.

Cette année, la partie festive sera organisée par les membres de la Sté Athlétique (lutte), et se déroulera à l'Espace "La Forêt".

Au programme :

Cérémonie au monument aux morts
Remise de décorations et de récompenses
Distribution de lampions

Défilé avec la C.C.L. du 54ème R.T.
Soirée dansante gratuite animée par
l'orchestre «Stars Melody»
Spectacle pyrotechnique

POURQUOI PAS MOI ?

Vous habitez GRIES ou KURTZENHOUSE,

- ↪ Vous avez entre 16 et 40 ans (H/F)
- ↪ Vous êtes en bonne santé
- ↪ Vous voulez vous investir dans la vie locale
- ↪ Vous avez envie de compléter votre formation



Venez nous voir au
Centre d'incendie
55 rue Principale
à GRIES



Nous vous expliquerons :

- ↪ Comment fonctionne le service d'incendie de votre village
- ↪ Comment se déroule la carrière d'un Sapeur Pompier
- ↪ Quelles sont les conditions d'engagement et de formation qui vous sont proposées
- ↪ Quelles sont les attentes du service



Cette présentation se déroulera le

Dimanche 14 juin 2009 de 11h à 11h 45

Elle sera agrémentée d'une présentation des moyens matériels à notre disposition

Merci de nous prévenir de votre venue

Pour tout renseignement complémentaire, appelez le
Chef de section des sapeurs pompiers de GRIES-KURTZENHOUSE
Lieutenant Jean-Claude GANGLOFF ☎ 03.88.72.39.73 le soir 📞 06.23.86.39.87

Effectifs au 31/12/2008 dont 3 personnels féminins :

- 17 sapeurs actifs
- 4 sapeurs stagiaires
- 1 mutation en cours
- 2 jeunes sapeurs pompiers

Les sapeurs pompiers sont intervenus 82 fois en 2008 :

- 4 accidents
- 21 secours à animaux
- 32 assistances à personnes
- 8 feux
- 15 protections de biens
- 2 risques technologiques/pollution

Une manoeuvre était programmée tous les 15 jours avec les équipes en alternance, dont une avec le centre de secours à l'Espace "La Forêt".

Le corps des sapeurs pompiers participe aux manifestations organisées par les mairies respectives de Gries et Kurtzenhouse le 08 mai, le 14 juillet, le 11 novembre.

Lors de la cérémonie du 08 mai 2009, le Maire et le Lieutenant Jean-Claude GANGLOFF ont remis le diplôme de secouriste au sapeur Nicolas RINIÉ



Fête d'été

La fête d'été des *sapeurs pompiers* aura lieu cette année à Gries à l'Espace "La Forêt" le samedi 29 août 2009 en soirée.

Restauration prévue sur place.

BIBLIOTHÈQUE

Exposition «Contexte nuit» jusqu'au 09 juillet 2009

Jusqu'au **09 juillet 2009**, la bibliothèque municipale vous propose une exposition mise à disposition par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin. Elle est composée de 12 panneaux, d'une bibliographie sélective, de DVD et CD. Le thème en est, comme son nom l'indique, la nuit. Elle est présentée sous la forme d'une flânerie littéraire dans les images poétiques, apaisantes ou parfois terrifiantes de la nuit. A sa table, au coeur de la nuit, l'écrivain est un voyant ... écoutant des voix. Pour conjurer l'antique peur des ténèbres, l'être humain raconte et se raconte des histoires.



Table thématique

«Il y a le ciel, le soleil et la mer...» et bibliographie sélective durant les mois de juillet et août

Animation

Vendredi 26 juin 2009, permanence de 19 h à 20 h :

Lecture, présentation de textes, de romans, de contes sur la nuit (à l'extérieur si le temps le permet).

«Petites gourmandises» pour clore la soirée.

Heure du conte

La prochaine heure du conte aura lieu le **mercredi 24 juin 2009 de 14 h 15 à 15 h** pour les enfants à partir de 5 ans.

Il n'y aura pas d'heure de conte durant les mois de juillet et août.

Cette animation reprendra au mois de septembre.

Pour toutes ces animations, il est nécessaire de s'inscrire par téléphone 03.88.72.36.72 ou par courrier électronique à l'adresse bibliothèque.gries@wanadoo.fr

Site

Sachez que vous pouvez accéder au site de la bibliothèque www.gries.eu – onglet culture puis bibliothèque et laissez-vous guider.

Juillet / Août

Ouvertures réduites du **06 juillet au 1er septembre 2009**. Les permanences seront assurées les mercredis de 15 h à 18 h et les samedis de 10 h à 12 h. La bibliothèque sera fermée du **03 au 16 août 2009**.

Réouverture aux horaires habituels à partir du **02 septembre 2009**

Tranquillité vacances

Alertez la gendarmerie au 03.88.63.21.52 si vous êtes témoin d'un cambriolage ou d'une tentative. Informez la gendarmerie si vous vous absentez pour plusieurs jours.

En particulier, si vous remarquez près de chez vous :

- des allées et venues qui vous semblent anormales,
- des véhicules dont les conducteurs guettent ou surveillent un groupe d'habitations,
- des personnes étrangères à votre quartier qui proposent :
 - des services à domicile (sans justifier d'une profession ou d'une qualité et sans s'être annoncées au préalable),
 - des transactions en exigeant d'être payées en espèces.
- ou également si se présentent chez vous, (sans que vous n'en ayez été avertis) des personnes se faisant passer pour des agents des Services des Eaux, agents Electricité de Strasbourg, GDF, prétextant vouloir vérifier le compteur, les canalisations d'eau, le fonctionnement des robinets, etc.
- ainsi que de faux policiers ou gendarmes accompagnant parfois ces mêmes personnes : dans ce cas, réclamez impérativement la présentation d'une carte professionnelle avec photo de son titulaire, et vérifiez par téléphone en appelant la société censée employer la personne.

Vous pouvez, dans le cadre de Tranquillité vacances, passer à la gendarmerie afin de prévenir de votre absence. Vous remplirez un document et les gendarmes procéderont à des rondes à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit à votre domicile.

Ce service concerne absolument toutes les personnes qui s'absentent de leur domicile, que ce soit pour vacances ou pour une autre raison, toute l'année et il est gratuit.

Bien entendu, ce service ne dispense pas de quelques précautions élémentaires et de prévenir les voisins.

Engins à deux-roues : *Attention aux nuisances sonores !*

Les nuisances sonores générées par les deux-roues à moteur sont de plus en plus fréquentes. Celles-ci sont la conséquence soit d'un comportement incivique à l'utilisation, soit de l'utilisation de dispositifs d'échappement dégradés ou non-conformes, comme les pots de compétition. Le contrôle des deux-roues peut se faire en application de plusieurs réglementations. L'intervention des forces de gendarmerie se fait essentiellement sur la base de l'article R. 318-3 du code de la route.

Une infraction peut être constatée indépendamment de la conformité du pot. Ainsi, un utilisateur peut être sanctionné en raison d'un comportement anormalement bruyant du fait du régime moteur, de l'heure, de la proximité de bâtiments sensibles, alors même que l'engin respecte les indications de la carte grise en matière de niveau sonore. A l'inverse, les forces de l'ordre peuvent constater la non-conformité d'un pot en matière de bruit, indépendamment de tout comportement anormal de l'utilisateur.

Rappels réglementations en vigueur

Urbanisme – Autorisation d'occupation du sol :

L'article L 422-2 du Code de l'urbanisme impose au propriétaire de déposer une déclaration préalable à la mairie dans les cas suivants : modification de l'aspect extérieur d'une construction existante (façade, ravalement, etc...), construction créant une surface brute de moins de 20 m², clôture...

Distances des plantations – Code civil article 671 :

«Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de propriété voisine qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour la plantation dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations».

Troubles de voisinage :

Les infractions au bruit de voisinage sont réprimées par les articles R 1336-6 et R 1336-10 du Code de la Santé Publique.

Principe général : sont interdits, de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune, tous bruits particulièrement gênants causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage.

Propriétés privées :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radio-diffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi inclus de 8 h à 12 h et de 13 h à 20 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h, et sont interdits le dimanche et les jours fériés, selon arrêté municipal du 09 décembre 1999.

Arrêt et stationnement gênant :

L'article R 37-1 du Code de la route stipule «est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs ainsi que sur les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.» Une amende correspondant à la 2ème classe de contraventions est prévue en cas de non respect de cette réglementation.

Stationnement des poids lourds :

Le stationnement des poids lourds de plus de 3.5 Tonnes est interdit en permanence dans la rue Principale en traversée de Gries et aux abords du complexe sportif Espace «La Forêt». Le stationnement des poids lourds de 3.5 Tonnes est interdit en fin de semaine ainsi que les jours de fêtes dans toutes les rues de la commune du vendredi 17 heures au lundi 8 heures, selon arrêté municipal du 30 août 2000.

Salubrité publique :

Il est interdit de laisser les chiens ou tout autre animal domestique souiller la voie publique et ses dépendances, et notamment les caniveaux, trottoirs et places publiques, ainsi que les pelouses, plates bandes et allées des espaces verts et jardins publics et les aires aménagées pour les jeux des enfants. Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de débarrasser le domaine public et ses dépendances des déjections, et cela immédiatement et par tout moyen approprié.

L'usage du feu en forêt :

Il est interdit de porter et d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, des forêts, plantations et reboisements.

Il est interdit de fumer en forêt, ainsi que sur les voies publiques ou privées traversant les forêts. Les feux de joie traditionnels ou feux d'artifices ne peuvent être organisés qu'après autorisation délivrée par le Maire.

Incinération des végétaux :

Il est interdit de faire des feux et notamment de branchage, de feuillage, de gazon ou de déchets en toute saison. Ils peuvent être apportés en déchèterie ou à la plateforme de compostage du SMITOM à Bischwiller.

ASSOCIATIONS

Une page est mise à la disposition des associations dans chaque bulletin d'information, pour leur permettre de diffuser des informations (annonce de manifestations, présentation d'activité, retour sur événement...).

Date limite de dépôt pour le prochain Gries'Info : **06 août 2009**

Adresse email : mairie-gries@wanadoo.fr

LES AMIS DE LA PETANQUE

L'association des amis de la Pétanque de GRIES nous informe que son traditionnel tournoi aura lieu le **dimanche 02 août 2009**.

Inscriptions de 9 h à 10 h – Début du tournoi à 10 h 15.

Restauration sur place.

LE CLUB BON ACCUEIL

Le Comité du Club Bon Accueil propose une excursion le mercredi 24 juin 2009

Route des vins d'Alsace et route des Crêtes avec un repas marcaire et une visite du Musée de la Schlitte et des Métiers du Bois.

Prix : 45 €

Inscriptions : contacter Mme SCHOTT Charlotte ou M. MERTZ Henri.



Prévention routière

Le centre de prévention et d'éducation routières de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn avait organisé un concours sur la sécurité routière. Sous la houlette de son responsable, Lucien RUDY, il s'agissait de remplir un questionnaire sur la sécurité routière : signalisation, infractions, règles de bonne conduite ... concernant autant les adultes que les enfants.

C'est Lucas **BUTSCHER**, jeune de Gries, qui a remporté le concours. Claude KERN, Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, l'a félicité et lui a remis le prix : un vélo tout terrain avec casque et gilet réfléchissant. Bravo à Lucas.



N.B. : Depuis le 1er septembre 2008, les cyclistes doivent porter le gilet réfléchissant de nuit hors agglomération.

Sarah **WOLF** est sélectionnée pour participer à la finale départementale qui aura lieu le 24 juin 2009 à Sélestat. Bonne chance à Sarah

INFORMATIONS PRATIQUES

Nouveau en déchèterie

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn autorise désormais la reprise des pneus en déchèterie de Weyersheim. Depuis le 1er avril 2009, il est en effet possible de déposer les pneus, selon les conditions suivantes :

Les pneus repris sont ceux des véhicules automobiles des particuliers, des 2 roues (vélos, scooters, motos, etc...). Les pneus sont obligatoirement déjantés et propres.

Ne sont pas repris : les pneus de poids lourds, les pneus de véhicules légers provenant de professionnels, les pneus issus de l'ensilage, etc...La limite d'apport reste inchangée (1 m³ par jour d'ouverture, pneus seuls ou pneus et autres déchets confondus).

Attention ! Seule la déchèterie de WEYERSHEIM est équipée pour cette collecte.

Nous vous rappelons que la déchèterie de Weyersheim est ouverte à tous les habitants de la Basse-Zorn, et que les horaires d'ouverture sont indiqués en dernière page.

Remplissage des piscines

La Communauté de Communes informe les propriétaires de piscines que le remplissage des piscines par le biais des bornes d'incendie est soumis à autorisation préalable.

*Les démarches sont à effectuer auprès des services de la Communauté de Communes.
L'eau utilisée est bien entendue facturée.*

Pour tout renseignement : Tel 03.90.64.25.50

Entretien des trottoirs

Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer, au moins une fois par semaine, les trottoirs et les rues devant leur immeuble. L'enlèvement des mauvaises herbes est également compris dans ce nettoyage

Photos d'identité

Pour l'établissement ou le renouvellement de votre carte d'identité, passeport, carte vitale, permis de conduire et autres, Audrey NEFF, photographe, vous propose d'effectuer deux fois par mois vos photos d'identité aux normes exigées.

Pour le mois de juin, veuillez vous rendre directement sans rendez-vous à la Mairie de Gries

- le mardi 02 juin 2009 de 15 h à 17 h
- le mercredi 17 juin 2009 de 14 h à 16 h

MANIFESTATIONS

SEEFEST

Le Seefest du OHMBACHSEE aura lieu du **vendredi 17 au dimanche 19 juillet 2009**. N'oubliez pas de saluer les «Griosois» de notre commune jumelée si vous passez un moment autour de ce beau lac.

JUIN 2009

Lundi 01		ALEF : Exposition "L'Art et la Culture" Festiv'arts	Espace "La Forêt"
Jeudi 04	18 h	Vaccinations	Mairie
Vendredi 05	17 h	Sté des Arboriculteurs : Conférence insectes	Verger école
Samedi 13 Dimanche 14		Basket : Tournoi international des écoles de mini-basket	Espace "La Forêt"
Vendredi 19	19 h	Football : tournoi	Stade municipal
Samedi 20	10 h 20 h	Football : tournoi sixte Fête de la Musique	Stade municipal Espace "La Forêt"
Samedi 27	15 h	Audition école de musique	Espace "La Forêt"
Dimanche 28	11 h	Paroisse protestante : Fête Paroissiale	Espace "La Forêt"

JUILLET 2009

Dimanche 05		Tennis : Finale tournoi	Terrain Tennis
Jusqu'au 09		Exposition "Contexte nuit"	Bibliothèque
Mardi 13	20 h 45	Cérémonie du 14 juillet - Bal - Feu d'artifice	Espace "La Forêt"

AOUT 2009

Dimanche 02	10 h 15	Pétanque : tournoi	Terrain 34 rue Principale
Vendredi 21 Samedi 22 Dimanche 23		Basket : Tournoi international de basket seniors	Espace "La Forêt"
Samedi 29		Amicale des sapeurs pompiers : Fête d'été	Espace "La Forêt"

Horaires déchèteries du 1er avril au 30 septembre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
GRIES			8 h-12 h		8 h-12 h
	14 h-18 h				13 h-18 h
GEUDERTHEIM					8 h-12 h
		14 h-18 h		14 h-19 h	13 h-18 h
WEYERSHEIM					10 h-12 h
			14 h-17 h		14 h-18 h



GRIES'INFOS

Directeur de la publication : Claude KERN
Rédaction : Equipe Communication
Impression : Imprimerie du Sonnenhof
Infographie : Pré-Presse Sonnenhof
Dépôt Légal : Juin 2009
Crédit Photos : Commune de Gries



Papier recyclé